

Charte des Exposants 2023

La présente Charte est établie pour garantir aux visiteurs de Watch&Match un événement de qualité, tant dans sa présentation et son déroulement que dans la compétence, le sens de l'éthique et le savoir-faire de ses Exposants. Elle vise à renforcer le lien de confiance et de convivialité entre les Exposants et les visiteurs, professionnels et publics.

Chaque Exposant confirme son adhésion à la présente Charte par sa signature apposée à la Demande d'admission et Contrat d'exposition.

- Personne de référence** L'Exposant nomme un (e) responsable, personne de référence pendant toute la durée de l'événement pour assurer une communication fluide et constante avec l'organisateur
- Horaires d'ouverture** L'Exposant s'engage à respecter les horaires d'ouverture puis à s'organiser pour assurer une présence permanente sur son emplacement, pendant toute la durée de l'événement
- Montage et démontage** L'Exposant accepte de procéder au montage et démontage de ses aménagements personnalisés pendant les plages horaires déterminées par l'organisateur. Par respect pour le visiteur, il ne procédera en aucun cas au démontage de ses aménagements avant la fin de l'événement
- Propriété intellectuelle** L'Exposant est tenue de respecter tous les droits de propriété intellectuelle des autres Exposants ainsi que ceux de l'Organisateur Time to Watches
- Co-Exposant** L'Exposant s'engage à ne pas partager son emplacement avec d'autres entités
- Tabac** L'Exposant respecte l'interdiction de fumer dans la halle d'exposition, cigarettes électroniques comprises, pendant le montage-démontage et l'événement lui-même
- Sécurité** Si l'Organisateur assure la sécurité générale du lieu de l'événement, notamment le contrôle de toutes les entrées et sorties, l'Exposant est responsable de la sécurité de son propre espace, matériels et produits exposés compris